

Championnat Départemental M13 Saison 2022/2023

Le Règlement Général des Épreuves Sportives de la FFVolley (RGES) s'impose à tous les niveaux de compétition. Le présent Règlement Particulier des Épreuves Départementales (RPED) précise les dispositions particulières aux Comité des Alpes-Maritimes de VolleyBall, il ne peut en aucun cas déroger aux règles du RGES.

Les cas non prévus au RGES et au RPED seront examinées en première instance par la Commission Départementale Sportive (CDS), après avis des commissions ou instances également concernées et transmis pour ratification au Comité Directeur du CDAM.

1. Généralités

Nom de l'épreuve	Championnat Départemental M13
Catégorie	M13
Abréviation	BMA / BFA
Commission Sportive Référente	CDS
Forme de jeu	4x4
Genre	Masculin ou Féminin

2. Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans chaque épreuve	Indéfini
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
GSA engagés soumis à des obligations DAF départementales	Non
GSA engagés doivent mettre un arbitre à disposition de la CDA*	Non

3. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles édictées par la FFVolley :

- 8 joueurs/joueuses maximum par équipe
- 4 changements libres par set
- Taille du terrain : 7m x 7m
- Hauteur du filet : 2m10

4. Licences des joueurs et entraîneurs

*Au cours d'une saison sportive, un licencié à l'interdiction de jouer la même année dans le même championnat dans deux Groupements Sportifs différents.

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition VolleyBall
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraîneurs	Encadrement ou compétition VolleyBall
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve*	Avant l'heure de début de la rencontre
Type de mutation autorisée	Régionale et Exceptionnelle

Catégories Autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement	Oui

Pour la première phase :

Tournois « Open », les interpénétrations sont autorisées entre deux plateaux, elles sont interdites entre deux matchs sur un même plateau.

Pour le tournoi de barrage :

Pour participer, les joueurs/joueuses doivent appartenir à l'équipe qualifiée pour les barrages sur au minimum un plateau.

Pour la deuxième phase :

Poule Excellence et Pré-Excellence : dans le cas de deux équipes et plus du même club, le joueur de l'équipe inférieure qui participe à deux plateaux dans une équipe supérieure appartiendra à l'équipe la plus élevée dans laquelle il a joué. Après deux plateaux consécutifs sans participation, le joueur sera libre d'appartenance à n'importe quelle équipe.

Poule Honneur : comme la première phase, les interpénétrations entre deux plateaux sont autorisées, elles sont interdites entre deux matchs du même plateau.

5. Constitution des collectifs et des équipes

Nombre maximum de joueurs mutés Régionaux, Except. ou Open	2
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	2

6. Rencontres perdues par Pénalité ou Forfait

Une équipe qui inscrit ou fait inscrire sur la feuille de match d'une rencontre organisée par la C.D.S. :

- Plus de 2 joueurs mutés
- Plus de 2 joueurs étrangers (hors CEE),
- Des joueurs appartenant à une catégorie d'âge supérieure à celle de la rencontre,
- Des joueurs licenciés non qualifiés pour la rencontre,

perdra les rencontres 2 sets à 0 par pénalité ou forfait. Par pénalité, si parmi les joueurs inscrits sur la feuille de match, au moins 2 d'entre eux étaient régulièrement inscrits, par forfait dans le cas contraire.

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint, le Médecin et le soigneur, font partie intégrante de l'équipe.

Une équipe est déclarée forfait et perd la rencontre 2 sets à 0 quand :

- Elle a fait participer à une rencontre un joueur non-licencié ou un joueur suspendu
- (Inscription vaut participation) et ce quel que soit le nombre de joueurs inscrits régulièrement sur la feuille de match.
- Elle ne se présente pas en tenue sur le terrain à l'heure fixée par la C.D.S.,
- Elle se présente avec moins de 4 joueurs à l'appel de l'arbitre,
- Elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans raison valable.

Remarque :

Une rencontre peut être perdue :

- Par pénalité ou forfait par les 2 équipes,
- Par pénalité par une équipe et forfait par l'autre.

Pour justifier un retard ou l'absence ayant entraîné le forfait de l'équipe visiteuse, seules sont admises les attestations délivrées par les services compétents du transport utilisé ou qui devait être utilisé, ainsi que par la Gendarmerie ou la Police, seulement en cas d'accident de la route ou d'impossibilité de circuler.

7. Organisation des championnats et classements

Pour la première phase, les tournois sont « Open » :

Chaque tournoi rapporte un nombre de points dépendant :

- Du nombre d'équipes participantes
- Du classement final du tournoi

Exemple : un tournoi à 10 équipes rapporte 10 pts pour le premier classé, 9 pts pour le deuxième et ainsi de suite jusqu'au dernier qui marquera 1 pt au classement.

Chaque résultat de club est cumulé sur un classement général.

Dans une même poule, les interpénétrations étant autorisées, les résultats d'une équipe sont rattachés à son club.

Exemple :

Tournoi 1, Équipe 1 du Club A : 1^{er}/10 pts, Équipe 2 du club A : 3^{ème}/8 pts

Tournoi 2, Équipe 1 du Club A : 4^{ème}/7 pts, Équipe 2 du club A : 1^{ère}/10 pts

L'équipe la mieux classée (Équipe 1 du Club A) au classement général récupère les points de l'équipe la mieux classée à ce deuxième tournoi.

Classement général :

- 1- Équipe 1 du club A : 20 pts (10 + 10)
- 2- Équipe 2 du club A : 15 pts (8 + 7).

En cas d'égalité de point en fin de compétition, les équipes comptant un même nombre de points sont départagés par le nombre de victoires (première place en tournoi) ou par un match de classement organisé par le Comité.

Pour la deuxième phase :

A l'issue des 3 journées de brassage et du tournoi de barrage : la répartition des équipes se fera de la manière suivante :

S'il y a 20 ou moins d'équipes engagées :

Poule Excellence	Poule Honneur
2 premiers de chaque poule de brassage 4 premiers du tournoi de barrage	Les équipes classées à partir de la 5 ^{ème} place des poules de barrage et les équipes non qualifiées au barrage. Les équipes souhaitant se rajouter sur la deuxième phase
Une poule de 8 équipes en matchs allers/retours implantée sur 6 journées	6 tournois au classement indépendant (type Open)

S'il y a 21 ou plus d'équipes engagées.

Poule Excellence	Poule Pré Excellence	Poule Honneur
2 premiers de chaque poule de brassage 4 premiers du tournoi de barrage	Équipes classées 7 et 8 de chaque poule de brassage Équipes classées 5 à 8 du tournoi de barrage	Les équipes classées à partir de la 9 ^{ème} place des poules de brassage Les équipes souhaitant se rajouter sur la deuxième phase
Formules Sportives		
Une poule de 8 équipes en matchs allers/retours implantée sur 6 journées	Une poule de 8 équipes en matchs allers/retours implantée sur 6 journées	6 tournois au classement indépendant (type Open)

Classements		
Excellence	Pré Excellence (Si plus de 20 équipes)	Honneur
<p>Rencontre gagnée 2 sets 0 ou 2 sets 1 : 2 points</p> <p>Rencontre perdue sur le terrain : 1 point</p> <p>Rencontre perdue par pénalité : 0 point (2 sets 0 - 25/0 - 25/0)</p> <p>Rencontre perdue par forfait : 0 point (2 sets 0 - 25/0 - 25/0)</p> <p>En cas d'égalité de points en fin de compétition, les Groupements Sportifs comptant un même nombre de points sont départagés par le quotient sets gagnés/sets perdus sur l'ensemble des rencontres et en cas de nouvelle égalité par le quotient points de sets gagnés/points de sets perdus sur l'ensemble des rencontres.</p>	<p>Chaque résultat d'équipe est cumulé sur un classement général.</p> <p>Les interpénétrations sont interdites</p>	<p>Chaque résultat de club est cumulé sur un classement général.</p> <p>Dans une même poule, les interpénétrations étant autorisées, les résultats d'une équipe sont rattachés à son club.</p>

La C.D.S reste souveraine pour l'organisation du championnat.

8. Composition des poules et classement annuel

En début de saison, la C.D.S établit le planning de la saison sportive et envoie aux clubs des formulaires d'implantation.

Les poules de brassages seront établies en fonction de la répartition géographique des équipes engagées (poule Ouest et poule Est) et de la disponibilité des salles et du nombre d'équipes par club comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Poule A	Poule B
2 équipes	Équipes 1 et 2	
3 équipes	Équipes 1, 2 et 3	
4 équipes	Équipes 1, 2, 3 et 4	
5 équipes	Équipes 1, 4 et 5	Équipes 2 et 3
6 équipes	Équipes 1, 4 et 5	Équipes 2, 3 et 6
7 équipes	Équipes 1, 4 et 5	Équipes 2, 3, 6 et 7
8 équipes	Équipes 1, 4, 5 et 8	Équipes 2, 3, 6 et 7

Pour un engagement en cours d'année, l'équipe supplémentaire sera intégrée en fonction du nombre d'équipe déjà présente dans chaque poule à la discrétion du Comité.

En poule Excellence ou Préexcellence, un maximum de 2 équipes par club est autorisé. Toutefois si l'une des équipes qualifiées sportivement refuse sa place en excellence ou en préexcellence, une 3ème équipe par club pourra être intégrée.

A l'issue de la saison sportive, la C.D.S établit les classements Départementaux ainsi que les qualifiés aux Finales de Ligue (voir cahier des charges Finales de Ligue).

9. Obligations de l'organisateur

1. Dans toutes les rencontres :

L'organisateur du plateau est responsable :

- De l'ouverture du gymnase 45 minutes avant le début de la première rencontre.
- De la mise en place des terrains 30 minutes avant le début de la première rencontre :
 - Tracer des lignes
 - Mires obligatoires
 - Mise à disposition de minimum 6 ballons M13 (250 gr) par terrain
- Sur la feuille de composition d'équipes : l'inscription des équipes, des **noms, prénoms et numéro de licences et de leur vérification.**
- De la mise à disposition des feuilles de matches pré remplies (équipes et N° de match) pour la catégorie excellence.
- De la mise à disposition de sifflets.
- De l'organisation de l'arbitrage des matches.

- De la gestion des réclamations (inscription sur la feuille de match ou sur la feuille de tournoi).
- Des rapports en cas d'incidents.

2. Horaires des matches

Les tournois M13 se déroulent le Dimanche de 9h à 12h.

Pour circonstances exceptionnelles, la C.D.S. peut être amenée à accepter des demandes de dérogation. La C.D.S. peut, d'elle-même, modifier la date, le lieu et l'heure des rencontres à charge d'en informer les participants.

Pour le premier match de la rencontre, les horaires fixés par la CDS doivent être respectés, toute équipe se présentant en retard pourra être déclaré forfait **pour ce match**. Il peut cependant jouer le match suivant.

Toutes les rencontres doivent s'enchaîner, le temps d'échauffement est laissé au soin de l'organisateur. 5 minutes minimum sont toutefois recommandées.

L'ordre des matches établi par la CDS doit être respecté sauf en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes. Dans un tel cas, l'organisateur est libre d'adapter l'ordre des rencontres en fonction des absents.

3. Centralisation des résultats

Les feuilles de match, classements de tournoi et feuilles de composition d'équipe doivent parvenir au Comité au plus tard le vendredi qui suit le déroulement de la rencontre.

Les résultats de chaque plateau excellence doivent être saisi par le club organisateur avant le lundi 12h00.

Les résultats (feuille de classement) de chaque plateau préexcellence et honneur doivent parvenir au Comité avant le lundi 12h00 par le club organisateur.

10. Règlement spécifique M13 – 2 contre 2

Le 2 contre 2 est destiné à un public de primo-arrivant et de débutant, sur ces tournois l'engagement (service) est aménagé de la manière suivante :

- lancer par-dessous derrière la ligne des 3 m.

La mixité est autorisée, les équipes mixtes jouent dans le tournoi masculin.

Il est également possible pour l'organisateur après accord de la majorité des entraîneurs et du Comité d'organiser un tournoi avec équipes masculines et féminines ensembles.